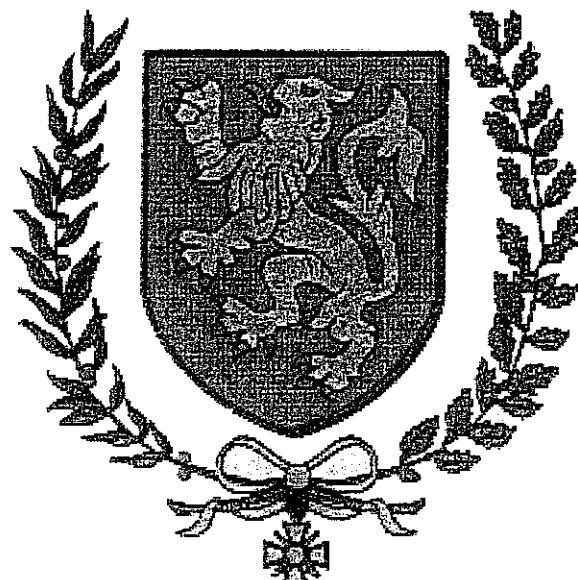


Ville de NOGENTEL
*Se protéger face
aux risques majeurs*



DICRIM

SOMMAIRE

QU'EST-CE QUE LE DICRIM ?	13
OU LE CONSULTER ?	13
CE DOCUMENT EST-IL VRAIMENT NECESSAIRE DANS UNE COMMUNE COMME NOGENTEL ?	13
SE PROTEGER FACE AUX RISQUES MAJEURS	14
LE RISQUE ALERTE A LA BOMBE	15
RISQUE CANICULE.....	16
LE RISQUE FORTES CHUTES DE NEIGE	17
LE RISQUE GRAND FROID	18
LE RISQUE INCENDIE ET EFFONDREMENT IMMEUBLE	19
LE RISQUE INCIDENT SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE	20
LE RISQUE INDUSTRIEL ET TRANSPORTS DE MATIERE DANGEUREUSES.....	21
LE RISQUE D'INONDATION	22
LE RISQUE INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE	23
LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN.....	24
LES RISQUES SANITAIRES.....	25
LE RISQUE TEMPETE	26
LE RISQUE TRANSPORT COLLECTIF.....	27
LES MOYENS D'ALERTE	28
LES CONSIGNES GENERALES	28
LES NUMEROS UTILES	28

Qu'est-ce que le DICRIM ?

C'est le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, un document d'information préventif, validé par le conseil municipal, et obligatoire par la loi. Il répertorie les évènements hors du commun (canicule, inondation, ...), aux conséquences en général graves, susceptibles de se produire sur le territoire de la commune. Il recense aussi les mesures de sauvegarde destinées à y répondre et contient les données nécessaires à l'information des citoyens. Ainsi prévenus, ces derniers sont moins vulnérables.



Où le consulter ?

Dans cette brochure détachable, pensée comme un petit « guide civil et familial de gestion de crise » et destinées à être conservée, vous découvrirez le minimum à savoir.

Ce document est-il vraiment nécessaire dans une commune comme Nogentel ?

« Oui. L'information préventive est une obligation pour les communes possédant comme Nogentel un plan de prévention des risques naturels et technologiques. La commune a déjà connu quelques épisodes d'inondations. »

Pour en savoir plus...

Contactez la mairie de Nogentel
Tél : 03.23.83.35.88

SE PROTEGER FACE AUX RISQUES MAJEURS

Parce que Nogentel n'est pas à l'abri d'une catastrophe naturelle ou d'un accident technologique, je me dois, en tant que Mairie de Nogentel, d'accompagner les citoyens dans la connaissance et la gestion des risques auxquels la commune peut-être exposée. Il est de ma responsabilité d'alerter, de protéger et de mettre à disposition de chacun toutes les informations nécessaires. Même si le danger ne semble jamais à notre porte, mieux vaut effectivement prévenir pour avoir les bons réflexes au bon moment. Et faire ainsi face à l'urgence dans les meilleures conditions.

Nous avons donc choisi de réaliser ce document, pour permettre à tous les Nogentellois(e)s de conserver sous la main les conseils et consignes de sécurité à suivre.

« En espérant que ces mesures ne soient jamais d'actualité,
Je vous souhaite une bonne lecture.»

Le Maire de NOGENTEL

LE RISQUE ALERTE À LA BOMBE



Si vous êtes témoin d'un attentat :

- Prévenir immédiatement les secours (18 ou 112)

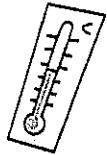
Si vous découvrez un objet suspect :

- Ne pas y toucher,
- S'en éloigner et empêcher les passants de s'approcher,
- Prévenir la police (17 ou 112)

En cas d'évacuation :

- Respecter les consignes des autorités,
- Se diriger vers les points de rassemblement,
- Ne retourner chez soi que sur ordre des autorités

RISQUE CANICULE



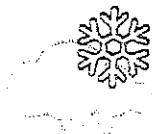
- Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur (stores, rideaux, volets fermés)
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes et ne pas rester en plein soleil,
- Passer quelques heures par jour dans un endroit frais ou climatisé (se renseigner au préalable sur les lieux publics climatisés à proximité),
- Manger normalement et boire fréquemment et abondamment en évitant les boissons sucrées, caféinées et surtout l'alcool,
- Eviter de pratiquer une activité physique,
- Mouiller son corps plusieurs fois par jour sans se sécher,
- Etre vigilant à son entourage, notamment aux personnes fragiles (personnes âgées, enfants...),
- Demander conseil à son médecin en cas de santé fragile, ou lors de la prise de certains médicaments.
- Eviter les expositions prolongées au froid et au vent (surtout la nuit) et les chocs thermiques brusques,
- S'habiller chaudement de plusieurs couches de vêtements dont un coupe-vent et imperméable,
- Se couvrir le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid,
- S'alimenter convenablement et consommer des boissons chaudes, non alcoolisées,
- Limiter les efforts physiques et brusques,
- Ne prendre la route qu'en cas d'obligation forte et prévoir des boissons, des vêtements chauds et des couvertures, ainsi qu'un téléphone portable,
- Chauffer correctement votre logement, sans le surchauffer et assurer une bonne ventilation,
- Appeler le 115 pour signaler les personnes sans abri ou en difficulté.

LE RISQUE FORTES CHUTES DE NEIGE



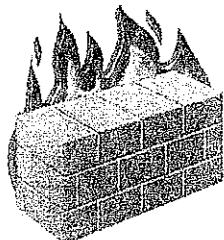
- Rester chez soi dans la mesure du possible,
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision,
- Prévoir un éclairage de secours et faire une réserve d'eau potable,
- Se protéger des chutes et dégager la neige devant son domicile,
- N'entreprendre que les déplacements indispensables et se munir des équipements spéciaux,
- Prévoir un équipement minimum en cas d'attente prolongée sur la route dans la voiture
- Ne pas quitter son véhicule sans l'autorisation des secours,
- Respecter les conditions de circulation et déviations mises en place,
- Ecouter la radio pour respecter les consignes

LE RISQUE GRAND FROID



- Eviter les expositions prolongées au froid et au vent (surtout la nuit) et les chocs thermiques brusques,
- S'habiller chaudement de plusieurs couches de vêtements dont un coupe-vent et imperméable,
- Se couvrir le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid,
- S'alimenter convenablement et consommer des boissons chaudes, non alcoolisées,
- Limiter les efforts physiques et brusques,
- Ne prendre la route qu'en cas d'obligation forte et prévoir des boissons, des vêtements chauds et des couvertures, ainsi qu'un téléphone portable,
- Chauffer correctement votre logement, sans le surchauffer et assurer une bonne ventilation
- Appeler le 115 pour signaler les personnes sans abri ou en difficulté.

LE RISQUE INCENDIE ET EFFONDREMENT IMMEUBLE



AVANT

- Faire vérifier régulièrement ses installations d'électricité, de gaz et de chauffage,
- Faire ramoner les conduits et cheminées une fois par an,
- Etre vigilant à tout ce qui peut-être source de départ de feu (cigarette, briquet, allumette, plat sur le feu, produit inflammable à proximité d'une source de chaleur)

PENDANT

Si le feu s'est déclaré dans votre logement :

- Eteindre, si possible le feu dès sa naissance en jetant de l'eau ou en le couvrant d'un linge humide,
- Evacuer les lieux rapidement en fermant la porte de la pièce en feu et de l'appartement,
- Couper le gaz et l'électricité aux compteurs si possible,
- Prévenir immédiatement les sapeurs-pompiers (18 ou 112).

Si le feu s'est déclaré au dessous ou sur votre palier :

- Fermer les portes et les obturer avec des linge mouillés,
 - Se manifester à la fenêtre pour être vu des secours,
- En cas de fumée, se baisser vers le sol et se couvrir le nez et la bouche avec un linge humide.

Si le feu s'est déclaré au dessus :

- Sortir par l'issue la plus proche.

LE RISQUE INCIDENT SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE



En cas d'incident sur le réseau d'eau potable :

- Ne pas consommer l'eau du robinet, même bouillie.

En cas de distribution de grande ampleur :

- Se rendre aux points de distribution d'eau embouteillée indiqués lors de l'alerte.

LE RISQUE INDUSTRIEL ET TRANSPORTS DE MATIERE DANGEUREUSES



Si vous entendez le signal d'alerte :

- Rentrer dans le bâtiment le plus proche,
- Se confiner : fermer et calfeutrer portes et fenêtres et s'en éloigner, boucher toutes les entrées d'air et arrêter la ventilation, la climatisation et le chauffage,
- Couper le gaz et l'électricité,
- Ne provoquer ni flamme, ni étincelle, ne pas fumer,
- N'évacuer que sur ordre des autorités.

APRES

- A la fin de l'alerte, bien aérer toutes les pièces du bâtiment.

LE RISQUE D'INONDATION



AVANT

- Prévoir les gestes essentiels :
 - Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits,
 - Obturer les entrée d'eau : portes, soupiraux ...
 - Amarrer les cuves,
 - Mettre à l'abri les véhicules,
 - Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.

PENDANT

- Refermer les portes, les fenêtres et les aérations,
 - Couper le gaz et l'électricité,
- Monter à pied dans les étages avec une réserve d'eau potable,
 - N'évacuer que si les autorités en ont donné l'ordre,
- Laisser le téléphone branché mais ne pas encombrer les lignes.

APRES

- Aérer et désinfecter les pièces,
 - Chauffer dès que possible,
- Ne rétablir l'électricité que sur installation sèche.

LE RISQUE INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE



AVANT

- Faire contrôler chaque année son installation de chauffage et ramoner sa cheminée,
- Demander, après tous travaux un certificat de conformité au professionnel qui les a réalisés,
- Dégager les voies d'aération de son logement, et bien aérer, même en hiver.

PENDANT

En cas de suspicion d'intoxication :

- Aérer immédiatement les locaux,
- Arrêter les appareils à combustion,
- Couper le gaz si possible,
- Ne pas craquer d'allumette, ne pas allumer la lumière, ne pas téléphoner,
- Evacuer les locaux sans prendre l'ascenseur,
- Appeler les secours depuis l'extérieur.

APRES

- Ne réintégrer les lieux qu'après avoir reçu l'avis d'un professionnel.

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



AVANT

- Connaître la signalisation des matières dangereuses pour mieux identifier les risques.

PENDANT

Si vous êtes témoin de l'accident :

- Donner l'alerte aux secours (18 ou 112 à partir d'un téléphone portable),
- Baliser le lieu du sinistre pour éviter un « sur accident »,
- Eloigner les personnes à proximité,
- Ne pas déplacer les victimes sauf s'il y a un risque imminent d'incendie ou d'explosion.

LES RISQUES SANITAIRES



Se renseigner au préalable à la mairie sur les risques, les consignes et l'alerte.

PANDEMIE GRIPPALE

Si l'on est atteint :

- Se couvrir la bouche lors d'une toux et le nez lors d'un éternuement, se laver les mains,
- Se moucher et cracher dans un mouchoir à usage unique jeté dans une poubelle recouverte d'un couvercle

Dans l'entourage des malades :

- Porter un masque chirurgical,
- Respecter les consignes qui sont communiquées.

En cas de grippe aviaire :

- Eviter tout contact avec les volailles et mortes,
- Prévenir la mairie en présence d'un oiseau mort (ne pas le ramasser).

VARIOLE

En cas de vaccination de masse :

- Respecter le jour et l'horaire de vaccination communiqués lors de l'alerte,
- Se rendre au centre de vaccination indiqué, si possible à pied.

NUCLEAIRE

En cas de distribution de pastilles d'iode :

- Se rendre, si possible à pied, au point de distribution le plus proche du lieu où vous êtes lorsque l'alerte est déclenchée,
- Ne pas s'occuper des enfants qui sont pris en charge, les jours ouvrables par le personnel scolaire.

LE RISQUE TEMPETE



AVANT

- Rentrer tous les objets et le matériel susceptibles d'être emportés,
- Gagner un abri en dur et fermer portes et volets,
- Arrêter les chantiers, rassembler le personnel, mettre les grues en girouette,
- Ecouter la radio et suivre les consignes,
- Annuler les sorties sur le lac et en rivière.

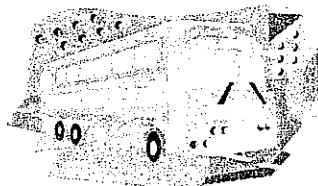
PENDANT

- S'informer des messages météo, du niveau d'alerte et des consignes,
- Limiter les déplacements et en cas de nécessiter, rouler lentement en voiture,
 - Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision,
 - Ne pas intervenir sur les toitures.

APRES

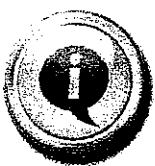
- Réparer ce qui peut l'être sommairement,
- Ne pas toucher aux câbles tombés par terre.

LE RISQUE TRANSPORT COLLECTIF



Si vous êtes témoin d'un accident de transport :

- Baliser la zone de l'accident pour empêcher un « sur accident »
- Alerter les services de secours (le 18, le 17, le 15 ou le 112)
- Ne pas toucher aux victimes en cas d'incendie.



LES MOYENS D'ALERTE



Le signal d'alerte a pour objectif d'avertir la population de l'imminence d'une situation mettant en jeu sa sécurité. Il permet de prendre les mesures d'urgence. Le véhicule communal équipé de matériel de sonorisation se déplacera sur le territoire de la commune pour avertir de l'état d'alerte.

Les consignes générales

Elles s'appliquent, dès l'alerte, quel que soit le risque, sauf consignes contraires données par les autorités lors de l'événement :

- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche, si possible dans un endroit sans fenêtre (ne pas reste dans son véhicule),
- Ecouter la radio,
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école,
- Ne pas téléphoner, sauf urgence médicale,
- Ne pas fumer.



Les numéros utiles

POMPIERS : 18 (ou 112 depuis un portable)

POLICE : 17 (ou 112 depuis un portable)

SAMU : 15 (ou 112 depuis un portable)

MAIRIE : 03.23.83.35.88

METEO : 08.92.68.02.74